

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 5 décembre 2016

Présents :

Stéphane NICOLAS, Alain HERBIET, Xavier MARI, Sandrine SCHULER,
Bertrand SIMONIN, Virginie DEBRIN, Cécile PIAZZA, Jean-François NICOLAS.

Absents excusés : Maryse DESARCE, Frédérick COLSON.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 novembre 2016 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

1° Validation du RPQS 2015 (Smasa).

Après en avoir débattu, suite à l'examen du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif présenté par le SMASA pour l'exercice 2015, le rapport a été validé par les membres du conseil municipal, avec 7 voix pour et une abstention (B. Simonin).

2° Subvention.

Suite à la demande formulée par le président de l'association départementale des Restaurants du Cœur le conseil municipal, après en avoir débattu et à l'unanimité, décide de subventionner pour la somme de 100 € l'association départementale des Restaurants du Cœur de Moselle-Ouest.

Divers.

- La remise des colis aux bénévoles et bons d'achat au personnel communal aura lieu le 17 décembre prochain à 11 heures.
- Le maire informe les membres du conseil de l'avancée de la procédure de péril pour l'habitation située rue des Fermes et indique que, suite à la visite de l'expert, il s'agit d'un péril ordinaire et qu'à cet effet, les propriétaires ont un mois supplémentaire pour effectuer les travaux de mise en conformité.
- Concernant les ralentisseurs, Alain Herbiet indique que l'UTR a émis un avis réservé sur la pose des ralentisseurs prévus à l'entrée du village compte tenu de l'étroitesse de la chaussée. La mise en place d'un relevé de vitesse provisoire est prévue afin de connaître la vitesse des véhicules qui arrivent dans la commune et leur nombre.
- Sur la réfection de l'église, l'installation du paratonnerre est imminente et les cloches devraient être installées avant fin décembre.
- La finalité de l'élaboration de la carte communale est prévue d'ici 4 mois.
- La cérémonie de vœux du maire aura lieu le 22 janvier prochain en partenariat avec l'AFR.

Le Maire,
Stéphane NICOLAS